

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION
PAROISSE DE L'ÉPIPHANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie, tenue le 27 novembre 2017 au 331, rang du Bas-de-l'Achigan, à 16 h 30.

Monsieur le maire Denis Lévesque préside la séance, à laquelle assistent Messieurs les conseillers François Charpentier, François Gagné, Roger Lauzon et Patrick Lusignan.

Absents : Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et Monsieur le conseiller Léonard Payette.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Flavie Robitaille, est aussi présente.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Demande de modification du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire à la demande commune de regroupement avec la Ville de l'Épiphanie
 4. Période de questions
 5. Levée de la séance
-

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Denis Lévesque, procède à l'ouverture de la séance et à la validation du quorum.

Le conseil constate que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code Municipal aux articles 156, 425, 427 et 428, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour ne contient que les sujets et affaires mentionnés à l'avis de convocation.

231-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

3. Demande de modification du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à la demande commune de regroupement avec la Ville de l'Épiphanie

CONSIDÉRANT que la Paroisse de l'Épiphanie a reçu le 23 novembre 2017 du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une proposition de modification de la demande commune de regroupement avec la Ville de L'Épiphanie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Monsieur le conseiller François Gagné :

232-11-17

D'accepter les propositions de modifications à la demande commune de regroupement du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçues en date du 23 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

4. Période de questions

Monsieur le maire invite les personnes présentes à adresser leurs questions au conseil municipal.

Aucune question n'est adressée au Conseil.

5. Levée de la séance

233-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Charpentier et appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan:

Que la séance soit levée à 16h35.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

Je, Denis Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Lévesque
Maire

Flavie Robitaille,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière